

<b>Titre</b>	<b>Compte rendu de l'atelier INSPIRE Sous groupe du GIGE</b>
<b>Description</b>	Compte rendu
<b>Éditeur</b>	République française. Office national de l'eau et des milieux aquatiques.
<b>Créateur</b>	Jean-Daniel Cesaro - Direction de la connaissance et de l'information sur l'eau
<b>Date</b>	2011-06-20
<b>Version</b>	Version 0
<b>Référence</b>	Directive européenne INSPIRE
<b>Statut</b>	validation

**Présents** Hélène Augu (ONEMA/DCIE), Carole Michaël (ONEMA/DCIE), Laurent Coudercy (ONEMA/DCIE), Marie-Odile Gall (IFREMER), Willian Guerin (AEAP), Sylvain Grellet (Oleau), Sylvain Labbé (Cemagref), Marc Léobet (MEDDTL), François Salgé (MEDDTL)

L'objectif de cette première réunion du groupe de travail INSPIRE-GIGE est de présenter les premiers résultats de l'étude d'impact de la directive européenne INSPIRE sur le système d'information sur l'eau (SIE).

## CONTEXTE DE LA DIRECTIVE INSPIRE

La directive européenne INSPIRE vise à établir une infrastructure d'information géographique dans la communauté européenne pour favoriser la protection de l'environnement.

Elle suppose que les services publics, tel que l'ONEMA, doivent se préparer à être opérationnels :

- sur les métadonnées des données listées en annexe 1 dès aujourd'hui,
- sur les métadonnées, de l'annexe 2 et 3, dès 2013
- sur le partage des données dans le modèle INSPIRE progressivement.

Dans ce contexte, l'ONEMA se charge d'évaluer l'impact de la directive INSPIRE sur l'ensemble du SIE pour définir des stratégies prioritaires de mise en œuvre.

## ORDRE DU JOUR

- Rappel des objectifs de l'atelier INSPIRE du GIGE
- Présentation des acteurs du SIE concernés par INSPIRE
- Présentation du projet d'étude d'impact d'INSPIRE sur le SIE
- Présentation des comparaisons entre les modèles SANDRE et les modèles INSPIRE
- Information concernant la réunion du 7 septembre 2011 sur le thème III.7 « Installations de suivi environnemental et III.11 « zone de gestion, de restriction ou de réglementation et unités de déclaration »
- Présentation du questionnaire pour une enquête auprès des acteurs du SIE (géomaticiens, administrateurs de données, informaticiens) sur la mise en œuvre d'INSPIRE

## OBJECTIF DE L'ATELIER INSPIRE DU GIGE

L'atelier INSPIRE du GIGE a pour objectif :

- d'être une source expertise auprès du MEDDTL et de l'Onema
- d'offrir un appui méthodologique et technique au GIGE pour la mise en œuvre de la directive INSPIRE,
- d'organiser en lien avec le SANDRE la transposition d'INSPIRE dans les référentiels du SIE.

## DISCUSSION AUTOUR DES ACTEURS DU SIE

Tous les organismes à mission publique (hors communes, qui ne sont concernés qu'en partie), partenaires du SIE, ont l'obligation de mettre en œuvre la directive INSPIRE. Les acteurs du SIE concernés sont nombreux et se répartissent sur tout le territoire, du niveau national (Onema, BRGM, Ifremer...) au niveau local (Direction Départementale du Territoire, les conseils généraux, les porteurs de Sage, les EPTB, les syndicats des eaux ...)

La question de l'existence de groupes de travail INSPIRE au sein d'autres organismes régionaux et locaux a été soulevée. Il s'avère que certains partenariats régionaux ont mis en place une dynamique de travail sur INSPIRE. Sur le plan national, le groupe travail « adresse » ainsi que certains travaux de normalisation des PLU peuvent par la suite être conforme à la directive INSPIRE.

L'existence de travaux nationaux pourra être utilisée au niveau local pour la normalisation des données produites par les acteurs locaux..

## PRESENTATION DU TRAVAIL : ANALYSE DU PERIMETRE D'IMPACT D'INSPIRE SUR LE SIE

### 1 – Analyse des dictionnaires de donnée du SANDRE

Le travail a débuté par l'analyse des dictionnaires de donnée du SANDRE (environ une trentaine), qui sont le référentiel pour la structuration des données du SIE :

- un premier travail a consisté à faire la différence entre les entités dites géographiques et alphanumérique,
- Il a fallu aussi différencier les entités géographiques directes, de celles indirectes, et de celles conceptuelles
- par la suite, une enquête menée auprès des gestionnaires des banques du SIE a permis une comparaison entre la liste d'entités théoriques et les données existantes. Il en ressort une liste de 200 entités géographiques.

Enfin, il a été attribué à chaque entité géographique retenue un thème INSPIRE.

Ce travail de rattachement SANDRE-INSPIRE s'est appuyé sur différents travaux menés par l'ONEMA ou le MEDDTL.

#### Calendrier de mise en œuvre d'INSPIRE :

- Publication des métadonnées et des services pour fin 2010 pour annexe I
- Publication des métadonnées et des services pour 2013 pour annexe II et III,
- Adaptation des données françaises aux modèles INSPIRE pour 2017 (annexe I). Néanmoins, toute nouvelle donnée créée après novembre 2010 devra être mise en conformité six mois après sa production.

La création de scénario d'échange SANDRE conforme à INSPIRE sera implémentée plus rapidement que l'évolution des bases de données Ainsi, Il faut anticiper l'obligation de 2017 en effectuant une analyse détaillée des modèles.

### 2 - Analyse détaillée des modèles SANDRE et INSPIRE

Les spécifications Inspire I.8 hydrologie V3.0.1 et I.9 Site protégé V3.0.1 sont des versions stables et disponibles en téléchargement sur le site INSPIRE du JRC depuis juin 2010.

Il a été décidé de prioriser l'analyse sur l'annexe I d'INSPIRE en attendant la publication des versions 2.0.1 de l'annexe II et III, disponibles depuis juin 2011.

- Spécification de l'annexe I.8 (hydrologie)

A ce thème Inspire, correspond 24 entités géographiques à travers six dictionnaires SANDRE.

La principale difficulté rencontrée dans l'analyse des modèles se situe sur la divergence des concepts INSPIRE et SANDRE. Par exemple, INSPIRE définit un bassin de drainage générique alors que le SANDRE en définit plusieurs en fonction d'un objectif métier ou organisationnel. Il faudra tenir compte de cette complexité.

Certaines entités géographiques SANDRE devront être éclatées pour correspondre aux définitions des modèles INSPIRE.

Par exemple le concept de Référentiel des Obstacles à l'Écoulement (ROE) n'a pas été pris en compte par INSPIRE. Cependant deux modèles (*mademanobject* et *hydropointofinterest*) correspondent à certains types d'objet composant les obstacles à l'écoulement mais tous ne seront pas intégrés, comme par exemple les seuils en rivière.

- Spécification de l'annexe I.9 (site protégé)

A ce thème Inspire, correspond 16 entités géographiques à travers trois dictionnaires SANDRE.

La principale difficulté de ce modèle sera d'adapter les listes de code d'Inspire, au nombre de neuf, pour chaque concept géographique du Sandre. Dans la majorité des cas, il sera possible d'automatiser la liste des codes en fonction du type d'entité.

### 3 – Animation de la journée INSPIRE du 7 septembre 2011

Une réunion sur le thème « installations de suivi environnemental » (III.7) se tiendra le 7 septembre 2011 au ministère de l'écologie.

L'objectif de cette journée technique est de présenter l'annexe III du thème 7 V.2.0.1 à un panel d'acteurs concernés par le suivi environnemental. Ces spécifications sont soumises à l'avis des (SDIC) et (LMO) lors de l'appel à participation qui se déroule de juin à octobre 2011.

Le thème « installations de suivi environnemental » vise particulièrement les mesures effectuées par les capteurs fixes ou mobiles, mais aussi les prélèvements, les observations et les enquêtes réalisés dans le cadre d'un rapportage. Les données impactées par cette spécification seront conséquentes

## ENQUETE CIBLANT LES ACTEURS DU SIE

La directive européenne INSPIRE oblige tous les organismes à mission de service public (hors communes) à mettre en œuvre le catalogue, la diffusion et le téléchargement de leur données.

Les partenaires du SIE sont des organismes de tailles différentes, avec différentes capacités techniques et organisationnelles ; aussi tous n'ont pas la même capacité à mettre en place les services de catalogue, de découverte et de téléchargement.

Pour apporter un éclairage sur les aspects organisationnels découlant de la mise ne œuvre d'Inspire chez ces acteurs, une enquête sera réalisée, permettant à tous les producteurs de données géographiques de s'inscrire dans la démarche d'INSPIRE.

Seront ciblés par cette enquête les géomaticiens, informaticiens et administrateurs de données d'organismes du SIE.

Elle est construite en cinq grandes parties : (cf questionnaire joint)

1. compréhension de la directive inspire,
2. modèles de données INSPIRE,
3. création de métadonnée,
4. services INSPIRE
5. utilisation des données.

Elle sera réalisée par envoi du questionnaire par mel, puis prise de contact téléphonique pour remplir le questionnaire avec l'enquêté.